

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
29 septembre 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, M. JOLY, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme FOURNIER à Mme MARGUERITAT, M. GATTEFIN à M. JOLY, M. BLIAUT à M. SALAK, Mme BROSSIER à M. MEUNIER et Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

106/2023 –ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n° 096-2023 du 11 juillet 2023** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2022-01-184) – Eclairage Public : Rénovation de huit armoires de commande - pour un montant total de 11 806,83 € HT dont 5 903,42 € HT (50%) à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 097-2023 du 30 août 2023** portant sur la demande d'une part de dotation intercommunale de solidarité auprès de la communauté d'agglomération de Bourges – Acquisition de mobilier pour le Centre de Loisirs, l'école des Charmilles, l'école Marcel Pagnol et pour les festivités de la commune – le coût total des acquisitions est de 25 909,64 € HT dont 12 954,82 € HT (50%) à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 098-2023 du 2023** portant sur deux demandes de subventions : au Fond de Concours de développement touristique de Bourges Plus et à ALVEOLE PLUS – Acquisition de 9 casiers à vélos représentant 18 emplacements : Rue Catherine Pâteux, Place du 14 Juillet, Jardin du Duc de Berry - le coût total des acquisitions est de 43 812,00 € HT dont 10 222,80 € HT (23,33%) resterait à la charge de la commune.

- Signature de la **décision n° 099-2023 du 19 septembre 2023** portant sur la résiliation du Marché de faisabilité et de programmation concernant les structures nautiques de la ville de Mehun-sur-Yèvre. Une indemnisation de 300€ est attribuée à la Société MISSION H2O.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 17 / Octobre / 2023